

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE- JEAN JAURES
SEANCE DU 10 novembre 2015 - RELEVÉ DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 3 : Point II.f. Validation statuts de l'université Toulouse Jean- Jaurès (vote).

Vu le code de l'éducation en vigueur,
Vu les statuts de l'université en vigueur,
Vu les recommandations de la DGESIP et celles du rectorat de l'académie de Toulouse,
Vu le vote favorable à l'unanimité du CT du 5 novembre 2015,
Vu le vote favorable à l'unanimité du Conseil académique du 5 novembre 2015,

Considérant la présentation faite des statuts modifiés afin de respecter les préconisations de la DGESIP et du rectorat,
Considérant la correction apportée à l'article 29 (suppression du mot « soit », inutile dans la rédaction retenue),
Considérant que les articles 22 et 25 des statuts seront modifiés en conséquence en apportant la précision selon laquelle le critère de rattachement retenu pour assurer la représentation des grands secteurs de formation enseignés à l'université est celui du domaine des diplômes préparés,

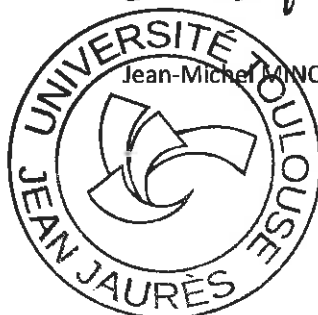
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'approuver les statuts de l'UT2J modifiés.

Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.

Toulouse, le 10 novembre 2015

Le Président





Jean-Michel MINOZEZ